

# L'ASSOCIATION D'USAGERS DANS LA COMMUNE LIBRE...

Entre autres tâches urgentes dont devra s'acquitter la Révolution après avoir détruit le patronat et l'État, il lui reviendra d'assurer le bon fonctionnement des Services publics.

Le bien-être de la population ne réside pas seulement dans la solution des problèmes de la production, de la distribution et des échanges, mais aussi dans l'usage qu'elle peut faire des commodités qui, contribuant à rendre la vie facile, permettent à l'effort humain d'être aussi diminué que possible et aux individus de communiquer les uns avec les autres sans difficulté matérielle.

Parmi ces services publics (ces «*administrations*» pourrait-on dire également), citons à titre d'exemples: les ponts et chaussées, les chemins de fer, les postes, les autobus. Toutes ces entreprises, puisque, même aujourd'hui qu'elles sont propriété privée ou d'État, demeurent en ce qu'elles sont théoriquement au service de toute la collectivité, bien que l'usage qu'en fait chaque individu soit strictement personnel. Une réserve est cependant nécessaire quant au caractère public qui leur est attribué car, à part l'usage des routes qui est absolument gratuit et par conséquent à la portée de tous, l'usage qui peut en être fait est proportionné aux sommes d'argent dont dispose l'utilisateur éventuel. (Qu'importe au prolétaire de Marseille qu'il y ait de nombreux trains pour se rendre de sa ville à Paris, il n'a jamais les moyens de se payer ce voyage?).

Apparemment, tous les travaux entrepris actuellement pour améliorer ces services ont pour objet la commodité publique sans distinction de classe. Or, en réalité, ils visent à trois buts, variant selon les circonstances:

- 1- Satisfaire une classe privilégiée qui, ayant au cœur de l'administration ou dans la politique de solides appuis, a fait connaître ses desiderata;
- 2- La réalisation de bénéfices certains par des entrepreneurs ayant sollicité des commandes; lesquelles, en retour, savent «*récompenser*» les personnages haut placés (parlementaires, hommes d'État ou administrateurs), auxquels ils doivent d'aussi précieuses sources de profits;
- 3- Prévenir l'agitation pouvant être provoquée à la suite d'une pression exercée sur les pouvoirs publics par les couches populaires afin d'obtenir des améliorations. (Si ces couches populaires infortunées sont parfois écoutées, c'est qu'elles ont pratiqué ou menacé de pratiquer - l'action directe en faisant la démonstration de leur force; mais le cas est malheureusement trop rares).

Si l'on retient que, de ces trois buts, les deux premiers sont les plus fréquemment pris en considération (car les couches défavorisées de la population ne recourent, dans ce genre d'affaire, que rarement à l'action directe), on se rend aisément compte que les améliorations apportées visent bien plus à satisfaire les intérêts particuliers des privilégiés qu'à faciliter l'existence de toute la collectivité. Une minorité seulement (celle qui possède ou dirige) étant couramment écoutée par les gestionnaires de ce qu'il est convenu d'appeler le bien public, la liberté individuelle n'est, ici encore, qu'une fiction.

Dans la commune anarchiste, toutes les grandes administrations seront gérées par les organisations syndicales dont elles ressortiront professionnellement. Le syndicalisme étant alors devenu l'élément constructeur d'une économie nouvelle, le syndicat deviendra, dans sa sphère respective, la section administrative responsable de la bonne marche du service public dont il aura la charge. Toutes les sections administratives auront entre elles des liens organiques et seront fédérées localement, régionalement, et inter-régionalement. Un organisme de liaison (la fédération des services publics) établira les rapports entre tous ces services.

Déjà groupés entre eux, ils seront intégrés à l'économie générale par le canal des conseils économiques, et à tous les échelons.

Pour éviter toute confusion dans les termes, précisons que nous n'appellerons point ces organisations des «*coopératives de production*», - bien que ne groupant que des travailleurs en activité - car cette appellation sous entend par la chose qu'elle désigne la production de produits consommables. Or, si le travail nécessaire au bon fonctionnement des services publics est aussi considérable que celui des autres branches, il n'en est pas moins vrai que ce travail donne un produit immédiatement consommable, (sous la forme des services qu'il rend), et par conséquent bien particulier.

Ce qui caractérisera la nouvelle forme de gestion des services publics et leur donnera des bases essentiellement populaires, ce seront les *Associations d'usagers* par lesquelles la population fera connaître ses besoins et qui, de ce fait, constitueront le guide de la ... [--- *une ligne de texte a disparu au montage* ---] ... de ce genre se verront constituées (associations auxquelles nul ne sera tenu d'appartenir) et grouperont les usagers d'un ou de plusieurs de ces services. Elles se réuniront périodiquement et, au cours de leurs assises, les usagers discuteront des aménagements devant être apportés dans l'intérêt commun. Tous les points de vue y seront confrontés, enrichis d'innombrables initiatives individuelles. Il en résultera naturellement un sens utilitaire élevé ainsi qu'une connaissance approfondie du mécanisme social.

L'association d'usagers jouera ici un rôle équivalent à celui de la coopérative de consommation dans la distribution. Les diverses associations d'usagers, groupées entre elles à tous les échelons, feront connaître les besoins de la population chacune dans son champ d'action respectif; besoins qui seront satisfaits au prorata des possibilités du moment. On ne verra donc plus de travaux entrepris pour des besoins quasi inexistantes (ce qui aboutit à un gaspillage d'efforts), mais au contraire, seuls seront pris en considération les aménagements, les créations dont la population aura proclamé la nécessité.

Pour des entreprises dépassant le cadre communal, les associations de toutes les communes intéressées, grâce à leurs liens fédéraux étudieront entre elles les problèmes dont la solution ne pourra être qu'intercommunale, voire inter-régionale (ce sera souvent le cas pour la voirie, les chemins de fer ou l'électrification).

Le capitalisme ne sera plus là pour mettre un frein à l'extension à de nouvelles couches populaires, - disons même à toute la population, - des avantages que peuvent donner la technique moderne et ses immenses possibilités de production. Le ressort de l'économie ne sera plus faussé par la fonction patronale et la notion capitaliste du profit, car le ressort en sera le besoin.

Quant à l'État, que viendrait-il faire dans cette nouvelle organisation? Alors qu'il ne pourrait qu'imposer ses vues et compliquer le mécanisme, la Fédération, surgie des masses populaires, ne fera que coordonner les diverses activités pour leur donner plus de vigueur.

**André DEVAL.**

-----